MOBILITÉ

Délibération 52 : Convention relative aux actions d'animation et de communication du dispositif de covoiturage entre Grand Chambéry, Grand Lac, Cœur de Savoie et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc – Avenant 2

1 DOCUMENT - Publié le 11 juin 2026



https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/bureau-communautaire/bureaux-communautaires-2024/bureau-communautaire-du-9-janvier-2024/deliberations-1-1-1-1-1-1-2-1-1-2-1-1-1/deliberation-52-convention-relative-aux-actions-danimation-et-de-communication-du-dispositif-de-covoiturage-entre-grand-chambery-grand-lac-coeur-de-savoie-et-lagence-ecomobilite-savoie-mont-blanc-avenant-2-56352?

B_2026-06-02_DELIB52.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 703,9 KO)

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.